

4 EPS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 500 euros

Siège social : 7 Rue Gagarine Appt 72

18100 VIERZON (Cher)

522 871 557 RCS BOURGES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 1ER FÉVRIER 2011

L'an deux mille onze,

et le premier février, à quatorze heures ,

Monsieur Steven JAOUHER

L'actionnaire unique est en possession des documents suivants :

- son rapport,
- les statuts sociaux,
- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,

L'actionnaire unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'actionnaire unique décide de transférer, à compter du 1er février 2011, le siège social de VIERZON (Cher) 7 Rue Gagarine Appt 72, à 33 Avenue Jean Jaurès 18100 VIERZON.

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - Siège social"

"Le siège social est fixé à 33 Avenue Jean Jaurès 18100 VIERZON."

Le reste de l'article sans changement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'actionnaire unique



